

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 13 avril 2017 à 18h30 heures,**  
**À SAVOIE HEXAPOLE**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Dominique DORD	Départ après la 20 <sup>ème</sup> délibération
2 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Départ après la 19 <sup>ème</sup> délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
4 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Joaquim TORRES
7 AIX-LES-BAINS	T Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
9 AIX-LES-BAINS	T Evelyne FORNER	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11 AIX-LES-BAINS	T Corinne CASANOVA	
12 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
13 LA BIOLLE	T Blandine BELLANCA	Arrivée après la 5 <sup>ème</sup> délibération
14 LA BIOLLE	T Fabien COUDURIER	Arrivé après la 5 <sup>ème</sup> délibération
15 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
16 LE BOURGET DU LAC	T Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Florence DUNOYER	
19 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Nicole FALCETTA	
20 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
21 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23 ENTRELACS	T Bernard MARIN	
24 ENTRELACS	T Claude GIROUD	
25 ENTRELACS	T Yves GRANGES	
26 ENTRELACS	T Christophe DERIPPE	Arrivé après la 6 <sup>ème</sup> délibération
27 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir d'Henri GARNIER
28 GRESY-SUR-AIX	T Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
29 GRESY-SUR-AIX	T Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30 MERY	T Eudes BOUVIER	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
31 MERY	T Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 2 <sup>ème</sup> délibération
32 MOTZ	T Olivier BERTHET	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération
33 MOUXY	T Nicolas MARC	
34 ONTEX	S Nadine BELAOUS	
35 PUGNY-CHATENOD	T Jean-Guy MASSONNAT	
36 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
37 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
38 SAINT OURS	T Christian REBELLE	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Sylvie L'HEVEDER	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S Jean-Marc JOURDAN	
41 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
42 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
43 TRESSERVE	T Eric COURSON	Arrivé après la 16 <sup>ème</sup> délibération
44 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
45 VIONS	S Catherine TRANCHINO	
46 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
47 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
48 VOGLANS	T Yves MERCIER	
49 VOGLANS	T Martine BERNON	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

26 communes présentes

**Absents excusés :**

Denise de MARCH  
Isabelle MOREAUX-JOUANNET

SERRIERES EN CHAUTAGNE  
AIX-LES-BAINS

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Véronique MERMOUD  
Quentin CLERC  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Saint Offenge  
Directeur Général Adjoint des Services  
Chargée de mission Communication  
Directeur du pôle développement  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable du service Urbanisme/Habitat/Foncier  
Responsable du service Tourisme  
Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 177 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 53 votants.

**TOURISME**

**Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la réalisation du plan de jalonnement de la Véloroute V63 dans le cadre du programme Alcotra REVAL avec Chambéry Métropole/Cœur des Bauges et Cœur de Savoie**

Chambéry Métropole-Cœur des Bauges met actuellement en œuvre le programme Alcotra REVAL (Réseau vélo Alpes latines). Parmi les actions du programme, le projet de réalisation du jalonnement de la véloroute V63 est prévu. Cette portion permet de connecter la ViaRhôna à Aix-les-Bains, Chambéry et jusqu'au lac Saint André (la V63 se poursuit ensuite en Isère et dans la Drome pour rejoindre Valence). Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie sont associés à cette action. Chambéry Métropole-Cœur des Bauges pilote l'action sur le périmètre des 3 EPCI.

L'action vise à engager :

- Les études préalables au jalonnement de l'itinéraire via une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Le recrutement d'un maître d'œuvre pour le pilotage du jalonnement ;
- Un marché de fourniture et pose de signalétique pour l'été 2017.

Le coût prévisionnel de cette action est le suivant :

- Coût des études (comprenant l'assistance à maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre en charge de la réalisation du plan de jalonnement, complexe, et de la constitution du dossier de consultation des entreprises pour la signalétique) : 34 925 € HT (41 910 € TTC).
- Marché de fourniture et pose de la signalétique : estimatif 46 000 € HT (55 200 € TTC).

Soit un budget total estimatif de 80 925 € HT (97 110 € TTC).

Les modalités de financement sont les suivantes :

Ce dossier est éligible à 85 % de financement FEDER au titre du programme Alcotra avec un plafond de subvention fixé à 82 543.50€ TTC. En tenant compte du plafond de la subvention, le reste à charge pour les EPCI sera donc de 14 566.50€ TTC.

Chambéry Métropole-Cœur des bauges procédera au paiement des dépenses et appellera la participation de Grand Lac et de Cœur de Savoie sur le reste à charge au fur et à mesure des paiements effectués.

Pour Grand Lac, le chiffrage estimatif est le suivant :

	<b>Montant € TCC hors subvention</b>	<b>Montant € TCC après subvention</b>
Etudes (1/3 par EPCI)	13 970 € (11 176€ HT)	2 095,50 €
Signalétique directionnelle et RIS (hors option centre-ville) – Répartition en fonction du linéaire	27 048 € (22 540€ HT)	4 057,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 018 €</b>	<b>6 152,70 €</b>

A l'origine, le jalonnement de la V63 depuis le Grand Port était prévu le long de l'esplanade pour rejoindre la promenade lacustre. Il est toutefois proposé de baliser un itinéraire via le centre-ville afin d'inviter les pratiquants à passer au plus près des différents services touristiques de la ville. L'option "signalétique centre-ville" est donc en sus et à la charge de Grand Lac (non subventionnable via Alcotra REVAL). Elle est estimée à 12 830 € HT.

Il est proposé de valider le projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre Chambéry Métropole-Cœur des Bauges, Grand Lac et Cœur de Savoie.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de co-maitrise d'ouvrage pour l'étude et la réalisation du plan de jalonnement de la Véloroute V63 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution ;

Aix-les-Bains, le 13 avril 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 49
- Votants : 60
- Pour : 60
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**Chambéry métropole \***  
**Cœur des Bauges**

Communauté d'agglomération



**Convention de co-maîtrise d'ouvrage**

entre

**Chambéry métropole - Cœur des Bauges,  
Communauté d'agglomération Grand Lac,  
Communauté de communes Cœur de Savoie**

***pour l'étude et la réalisation du jalonnement de la véloroute V63 et des boucles cyclables afférentes, dans le cadre du programme INTERREG V-A ALCOTRA REVAL France – Italie***

**CHAMBERY METROPOLE - CŒUR DES BAUGES**  
**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES GRANDS EQUIPEMENTS**  
**Piscine - Parc de Buisson Rond - Rue Sainte Rose - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex**  
**tél 04 79 85 88 88 • [www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)**

*\*identité provisoire*



Entre :

la Communauté d'Agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges située 106 allée des Blachères à Chambéry, représentée par son Président Xavier Dullin ou son représentant dûment habilité à la signature de la présente, par décision du Bureau en date du 23 mars 2017 devenue exécutoire le.....

D'autre part,  
et :

la Communauté d'Agglomération Grand Lac située 1500 Boulevard Lepic à Aix-les-Bains, représentée par son Président Dominique Dord ou son représentant dûment habilités à la signature de la présente, par décision du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2017 devenue exécutoire le.....

D'autre part,  
et :

la Communauté de communes Cœur de Savoie située Place Albert Serraz à Montmélian, représentée par sa Présidente Béatrice Santais ou son représentant dûment habilités à la signature de la présente, par décision du Conseil communautaire en date du 9 mars 2017 devenue exécutoire le.....

D'autre part,

## **PREAMBULE**

Le programme européen ALCOTRA REVAL (Réseau Vélo Alpes Latines), porte les enjeux de la mobilité durable, et a pour objectif d'accroître les actions stratégiques pour développer dans la zone transfrontalière, une mobilité touristique plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Lancé au cours de l'année 2015 pour une durée de 18 mois, ce programme est porté par le Chef de file Chambéry métropole – Cœur des Bauges, aux côtés de 10 partenaires franco-italiens.

Parmi les actions du programme, Chambéry métropole-Cœur des Bauges, avec la Communauté d'Agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie, conduisent le projet de valorisation et mise en tourisme de la véloroute dénommée V63, visant à connecter la Chautagne, Aix-les-Bains, Chambéry et Cœur de Savoie à la ViaRhôna. Le jalonnement de cet itinéraire permettra notamment de connecter à terme, l'offre cyclo française à celle d'Italie.

L'action réside donc à engager :

1. les études préalables à la signalisation et au jalonnement de l'itinéraire V63 et de ses boucles locales en direction du lac de St-André, par le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette phase permettra la réalisation d'un schéma directeur de signalisation et tracés cyclables.

2. le recrutement d'un maître d'œuvre pour le pilotage du jalonnement et de la signalisation de l'itinéraire V63 par les entreprises retenues.
3. un marché de fourniture et pose pour l'acquisition des fournitures de signalisation ainsi que pour la réalisation des aménagements de la V63 et des boucles locales

En conclusion, cette action est porteuse d'enjeux forts en matière de développement du cyclotourisme pour l'ensemble des partenaires du projet.

Ceci expose, il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : désignation du Maître d'ouvrage :**

Chambéry métropole–Cœur des Bauges, la Communauté d'agglomération Grand Lac, et la Communauté de communes Cœur de Savoie, décident de confier à Chambéry métropole–Cœur des Bauges, la maîtrise d'ouvrage des études préalables à la signalisation et au jalonnement de l'itinéraire V63 et de ses boucles locales, la maîtrise d'œuvre nécessaire au jalonnement de la V63 et de ses boucles locales, et le marché de fourniture et pose pour l'acquisition des fournitures de signalisation et la réalisation du jalonnement de la V63 et des boucles locales. Chambéry métropole–Cœur des Bauges est désigné maître d'ouvrage.

Le périmètre d'étude et d'intervention porte sur celui des 3 EPCI.

#### **ARTICLE 2 : COMITE DE PILOTAGE**

Un comité de pilotage sera constitué et regroupera les co signataires de la présente convention et les responsables des directions concernées.  
Ce comité sera élargi au sein de chaque collectivité aux élus et services associés autant que de besoin.

#### **ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISSION DU MAITRE D'OUVRAGE CHAMBERY METROPOLE – CŒUR DES BAUGES**

La mission du maître d'ouvrage porte sur les éléments suivants :

1. Choix avec la Communauté d'agglomération Grand Lac, et la Communauté de communes Cœur de Savoie, du maître d'œuvre et des entreprises retenues à l'issue de la consultation pour le marché de fourniture et pose.
2. Organisation d'un comité de pilotage Chambéry Métropole/ Communauté d'Agglomération Grand Lac/Communauté de communes Cœur de Savoie et suivi de ce comité.
3. Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises et organisation de l'ensemble de la consultation pour le choix du titulaire du marché de fourniture et pose.
4. Pilotage, maîtrise d'ouvrage et signature du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de fourniture et pose et des prestations y afférentes.
5. Gestion administrative et comptable de l'opération.

6. Avance des dépenses liées aux études, à la maîtrise d'œuvre et à l'acquisition de fournitures, pour le compte de la Communauté d'agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie.

7. Actions en justice et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions, après accord de la Communauté d'agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie.

#### **ARTICLE 4 : ENVELOPPE FINANCIERE DU PROJET**

Le projet d'aménagement cyclotouristique relève de la compétence de chacun des EPCI sur son périmètre communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé de retenir la répartition suivante :

- une répartition de 1/3 (soit un tiers) pour chacune des trois collectivités, pour l'ensemble et prestations complémentaires y afférent (frais de publicité,...).

L'enveloppe financière concernant les études de cette opération a été estimée à 34 925 € HT, soit 41 910 € TTC.

- une répartition entre chacune des 3 collectivités, en fonction des coûts réels résultants du marché de fourniture et pose, dont le montant total estimatif est de 46 000 € HT, soit 55 200 € TTC.

Chambéry métropole–Cœur des Bauges paiera la totalité des dépenses TTC, bénéficiera de 85% de financements FEDER au titre du programme ALCOTRA dont le plafond de subvention FEDER est fixé à 82 543.50€ TTC (sous réserve de validation par le Comité de suivi ALCOTRA REVAL du mois de mars 2017), puis appellera la participation TTC de la Communauté d'agglomération Grand Lac et de la Communauté de communes Cœur de Savoie sur le reste à charge (soit 15% des coûts restants TTC), au fur et à mesure des paiements effectués, sur les montants TTC du marché l'ensemble des marchés d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et des prestations y afférentes, et d'acquisition de fournitures.

A cette fin, Chambéry métropole–Cœur des Bauges joindra à toute demande de paiement un état liquidatif des dépenses visé par le trésorier principal.

Chaque maître d'ouvrage gèrera la TVA pour la part lui revenant. Chambéry métropole - Cœur des Bauges ne récupère pas la TVA sur les dépenses engagées.

#### **ARTICLE 5 : CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE**

La Communauté d'agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie seront destinataires de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

En fin de mission, Chambéry métropole–Cœur des Bauges établira et remettra à la Communauté d'agglomération Grand Lac et à la Communauté de communes Cœur de Savoie un bilan général de l'opération qui comportera le détail des dépenses et recettes.



## **ARTICLE 6 : CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

La Communauté d'agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie seront associées à toute réunion organisée par Chambéry métropole–Cœur des Bauges.

Chambéry métropole–Cœur des Bauges remettra à La Communauté d'agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie l'ensemble des documents constituant le dossier de consultation des entreprises ainsi que tous les documents techniques de maîtrise d'œuvre et des prestations y afférant.

## **ARTICLE 7 : ACHEVEMENT DE LA MISSION**

La mission de Chambéry métropole–Cœur des Bauges prend fin après exécution complète de ses missions et notamment :

- ↓ réception de l'ensemble des documents exigés dans le marché de maîtrise d'œuvre et des travaux faits dans le cadre du marché de fourniture et pose.
- ↓ remise à la Communauté d'agglomération Grand Lac et à la Communauté de communes Cœur de Savoie, des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux études, à la maîtrise d'œuvre et au marché de fourniture et pose.
- ↓ établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par la Communauté d'agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur de Savoie

## **ARTICLE 8 : REMUNERATION DES SERVICES DE CHAMBERY METROPOLE – CŒUR DES BAUGES**

Il n'est pas prévu de rémunération des services de Chambéry métropole–Cœur des Bauges pour la réalisation de cette opération en comaitrise d'ouvrage.

## **ARTICLE 9: RESILIATION**

9-1 : résiliation sans faute

En cas de résiliation de la présente convention pendant la période d'exécution des prestations, chacune des trois collectivités sera redevable de sa quote part des sommes engagées. La résiliation devra être notifiée pour un motif valable et sérieux trois mois avant sa prise d'effet.

9-2 : résiliation pour faute

La partie qui entend invoquer à l'encontre de l'autre une faute ou une inexécution des clauses de la présente convention devra, dans un délai de quinze jours, mettre en demeure les autres parties de remédier à sa carence, par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, le contrat pourra être résilié après constatation de la carence par simple lettre recommandée avec accusé de réception, les conséquences de la résiliation « étant à la charge de la partie défaillante ».



**ARTICLE 10 : CAPACITE D'ESTER EN JUSTICE**

Chambéry métropole – Cœur des Bauges pourra agir en justice pour le compte de la Communauté d'agglomération Grand Lac et de la Communauté de communes Cœur de Savoie jusqu'à la fin de la mission, aussi bien en tant que demandeur que défendeur. Chambéry métropole – Cœur des Bauges devra, avant toute action, demander l'accord de la Communauté d'Agglomération Grand Lac et de la Communauté de communes Cœur de Savoie.

**ARTICLE 12 : LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif du lieu d'exécution de l'opération.

Etabli en 3 exemplaires :

A Chambéry, le .....

Le Président de Chambéry métropole–Cœur des Bauges,  
M.DULLIN

Le Président de Communauté d'Agglomération Grand Lac,  
M.DORD

La Présidente de Communauté de communes Cœur de Savoie,  
Mme SANTAIS

## Annexe 1 : Dépenses et répartition du financement prévisionnel pour chaque EPCI

### a) Etudes :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : coût total prévisionnel = 27 090 € TTC, soit 9030€ TTC par EPCI. Le financement FEDER perçu par Chambéry métropole-Cœur des Bauges conduira appeler la participation de chaque EPCI à hauteur de 1354,5€ TTC.
- Maîtrise d'œuvre : coût total prévisionnel = 14 820 € TTC, soit 4940€ TTC par EPCI. Le financement FEDER perçu par Chambéry métropole-Cœur des Bauges conduira appeler la participation de chaque EPCI à hauteur de 741€ TTC.

### b) Jalonnement et Relais Information Services :

## PLAN DE JALONNEMENT : CHIFFRAGE ESTIMATIF Hors Taxes

### Signalisation directionnelle cyclable

COMMUNAUTE DE COMMUNES	TYPE PANNEAU	COUT MAT	COUT PANNEAU	COUT POSE	COUT TOTAL
<i>Communauté d'agglomération du Lac du Bourget</i>	Dv12	160 €	1 080 €	1 150 €	2 390 €
	Dv21a		1 080 €		1 080 €
	Dv21c	360 €	900 €	2 340 €	3 600 €
	Dv43a		60 €		60 €
	Dv43c	40 €	120 €	250 €	410 €
<b>Total Communauté d'agglomération du Lac du Bourget</b>		<b>560 €</b>	<b>3 240 €</b>	<b>3 740 €</b>	<b>7 540 €</b>
<i>Chambéry Métropole - Cœur des Bauges</i>	Dv12	120 €	900 €	870 €	1 890 €
	Dv21a		1 080 €	30 €	1 110 €
	Dv21c	360 €	1 050 €	2 460 €	3 870 €
	Dv43a	20 €	180 €	110 €	310 €
	Dv43c		30 €		30 €
	Dv43d	40 €	120 €	250 €	410 €
	KDv21a	20 €	240 €	200 €	460 €
	KDv21c	40 €	240 €	400 €	680 €
	KDv43c	40 €	120 €	280 €	440 €
	KDv43d		120 €	60 €	180 €
<b>Total Chambéry Métropole - Cœur des Bauges</b>		<b>640 €</b>	<b>4 080 €</b>	<b>4 660 €</b>	<b>9 380 €</b>
<i>Communauté de communes Cœur de Savoie</i>	Dv12	120 €	540 €	750 €	1 410 €
	Dv21a		420 €		420 €
	Dv21c	120 €	510 €	990 €	1 620 €
	Dv43a		120 €		120 €
	Dv43c	40 €	60 €	220 €	320 €
<b>Total Communauté de communes Cœur de Savoie</b>		<b>280 €</b>	<b>1 650 €</b>	<b>1 960 €</b>	<b>3 890 €</b>
<b>Total général</b>		<b>1 480 €</b>	<b>8 970 €</b>	<b>10 360 €</b>	<b>20 810 €</b>

\*Hors Option

## PLAN DE JALONNEMENT : CHIFFRAGE ESTIMATIF Hors Taxes

### RIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES	COÛT PANNEAU	COÛT POSE	COÛT TOTAL
<i>Communauté d'agglomération du Lac du Bourget</i>	13 200 €	1 800 €	* 15 000 €
<i>Chambéry Métropole - Cœur des Bauges</i>	6 600 €	900 €	7 500 €
<i>Communauté de communes Cœur de Savoie</i>	2 200 €	300 €	2 500 €
<b>Total général</b>	<b>22 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>25 000 €</b>

\*Hors Option de liaison de la gare d'Aix les Bains à l'embarcadère : ajout de 3 RIS : + 7500€ HT

### SYNTHESE PAR EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES	COÛT MAT	COÛT PANNEAU	COÛT POSE	COÛT TOTAL
<i>Communauté d'agglomération du Lac du Bourget</i>	560 €	16 440 €	5 540 €	* 22 540 €
<i>Chambéry Métropole - Cœur des Bauges</i>	640 €	10 680 €	5 560 €	16 880 €
<i>Communauté de communes Cœur de Savoie</i>	280 €	3 850 €	2 260 €	6 390 €
<b>Total général</b>	<b>1 480 €</b>	<b>30 970 €</b>	<b>13 360 €</b>	<b>45 810 €</b>

\*Hors Option dont le montant total est de 12 830€ HT à la charge de Grand Lac



49 rue Antoine Paré - 71500 CHAPINAY-LES-MACON - 03 85 58 14 54 • contact@alkhos.fr • www.alkhos.fr  
354 Voie Magellan - 73800 STE HELENE DU LAC - 04 79 26 67 51 • contact@mysysteme.com • www.alterespaces.com



19

Le financement FEDER perçu par Chambéry métropole–Cœur des Bauges conduira appeler la participation prévisionnelle de chaque EPCI à hauteur de 15% du coût total TTC, soit :

- Pour la Communauté d'Agglomération Grand Lac (**hors option**) : 15% x 22 540€ HT x 1,2 = 4057,2 € (Hors option. L'option est estimée à 12 830€, directement à la charge de Grand Lac hors subvention FEDER)
- Pour la Communauté de communes Cœur de Savoie : 15% x 6390€ HT x 1,2 = 1150,2 €

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la réalisation du plan de jalonnement de la Véloroute V63 dans le cadre du programme Alcotra REVAL avec Chambéry Métropole-Coeur des Bauges et Coeur de Savoie

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/04/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/04/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1815 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170413-d1815-DE

---

**Date de décision :** 13/04/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.1. Délibérations  
1.4.1.3. Autres

